



TERNAY



MunicipiPRESSE info ®

www.ternay.fr



N°133 – 15 février 2012

TAXE D'AMENAGEMENT

La taxe d'aménagement votée par le Conseil Municipal en novembre 2011 au taux de 5% remplace la taxe locale d'équipement qui était déjà à 5%.

Cette taxe s'appliquera uniquement sur les permis de construire et les aménagements déposés à compter du 1^{er} mars 2012.

DOSSIER SITA FD

Les efforts déployés pour obtenir l'annulation de l'implantation de SITA FD à Ternay n'ont malheureusement pas été couronnés du succès escompté.

Monsieur le Préfet, le 5 janvier 2012, a ratifié l'arrêté préfectoral autorisant la société SITA FD à exploiter une plateforme de transit et de traitement de déchets.

Désormais, il appartient à tous les opposants déclarés d'agir pour la protection de notre cadre de vie.

Quant à la commune, nous nous réservons le droit d'étudier les possibilités de contester cet arrêté.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Samedi 7 janvier 2012, 19 nouveaux membres du Conseil Municipal des Jeunes (C.M.J) ont pris leur fonction en Mairie. Leur première réunion s'est tenue le samedi 4 février 2012, elle a eu pour objectif le choix des projets à adopter pour ce nouveau mandat.

INSCRIPTIONS ECOLES ET MULTI-ACCUEIL LES PIERROTS

Depuis le début de l'année :

- Vous pouvez venir en Mairie inscrire votre enfant pour la rentrée des classes de septembre 2012. Renseignements au 04.72.49.81.81.

- Vous pouvez inscrire votre enfant à la structure Multi-Accueil « Les Pierrots ».

Dossier de pré-inscription et d'inscription téléchargeable sur le site internet de la Mairie.

Renseignements au 04.72.24.88.97.

SALON DU LIVRE

Les 24 et 25 mars 2012, 1 Grande Rue à Saint-Priest, de 9h00 à 18h00, l'association du Patrimoine et la Municipalité de Ternay participent au premier salon du livre des villes de l'Est Lyonnais.

SITOM

Depuis le 1er janvier 2012, le numéro vert du SITOM n'est plus en fonction.

Le nouveau numéro des renseignements est le : **04 72 31 90 88.**

PERMANENCE ETAT CIVIL

Les permanences Etat civil du samedi (8h45 à 12h00) seront assurées le 25 février 2012, et les 3 et 10 mars 2012.

PERMANENCE URBANISME

Les permanences rendez-vous de l'urbanisme se font désormais les mardis après-midi de 13h45 à 16h30.

Les permanences téléphoniques se font tous les jours aux heures d'ouverture de la mairie.

CALENDRIER DES FESTIVITES DE MARS 2012

	Horaires	Associations	Evénements	Lieux
Samedi 10	18h00	Sou des Ecoles des Pierres	Loto	Foyer Rural
Dimanche 11	12h00	Comité des Anciens	Repas des Anciens	Foyer Rural
Dimanche 11	9h30-18h00	ESL Athlétisme	Salon BD	Salle du Devès
Dimanche 11	Départ 6h30 - Mairie de St Symph. D'Ozon	Syndicat d'Initiative	Sortie ski	Les 2 Alpes
Samedi 17	20h00-Minuit	Tennis Club	Concert Jazz	Foyer Rural
Samedi 17 et Dimanche 18	9h-18h30	CCCP	Stage cropping party	Château
Dimanche 18		Syndicat d'Initiative	Sortie marche	
Lundi 19	16h00	FNACA UMAC	Commémoration – 50 ^{ème} anniversaire du cessez le feu de la guerre d'Algérie	Place de la Mairie
Mardi 20	18h30	Municipalité	Carnaval	Départ – vestiaires du stade de Rugby
Mercredi 21 au vendredi 23	14h30-19h00	Association des Peintres Ternaysards	10 ^{ème} salon de Printemps	Château
Samedi 24 et dimanche 25	10h00-12h00/ 14h30-19h00 (sauf dimanche 17h)			
Vendredi 23	18h00	Sou des Ecoles de Fléviu	Compétition de Judo	Salle du Devès
Vendredi 23 et samedi 24	20h30	CCCP	Veaux de Ville – théâtre	Foyer Rural
Dimanche 25	16h00	CCCP	Veaux de Ville – théâtre	Foyer Rural
Samedi 24	14h00-20h00	Les Médiévales	Salon des Vins	Salle du Devès
Dimanche 25	10h00-18h00			
Samedi 24 et dimanche 25	10h00-17h00	Peuple des Collines	Stage de calligraphie	Salle des Bruyères
Vendredi 30	14h00-19h00	FNACA UMAC	30 ^{ème} anniversaire + Exposition G.A.J.E	Foyer Rural
Samedi 31 et dimanche 1 ^{er} avril	9h00-12h00/ 14h00-19h00			

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunis en séance ordinaire le 09 février 2012, les élus du Conseil Municipal ont :

- **PRIS ACTE** du débat des orientations budgétaires au cours duquel il a été proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition et ceci afin de ne pas peser sur les ressources des ménages :

→ depuis 2002, taxe d'habitation : 10,40 %.

→ depuis 1994, taxe sur le foncier bâti : 15,98 %.

→ depuis 1992, taxe sur le foncier non bâti : 29,47 %.

- **AUTORISÉ** le maire à signer le contrat « enfance jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015.